BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 575

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

388 564 882 RCS Toulouse.
SOCIETE NOUVELLE DES ATELIERS FAUROUX.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 60000.00 EUR.
Adresse : 69, Avenue De la Marqueille, Chemin de Pelluret, 31650 Saint-Orens-de-Gameville.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de traité de fusion Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2021 à Jebsheim les sociétés :SOCIETE NOUVELLE DES ATELIERS FAUROUX Société par actions simplifiée au capital de 60 000 € Siège social : 69, avenue de la Marqueille, Chemin de Pelluret 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE 388 564 882 RCS TOULOUSE et GIRONDE TOLERIE ZINGUERIE Société par actions simplifiée au capital de 50 000 € Siège social : 1, bis rue François Arago, 33700 MERIGNAC 441 454 790 RCS BORDEAUX ont établi un traité de fusion par absorption de la société GIRONDE TOLERIE ZINGUERIE SAS par la société SOCIETE NOUVELLE DES ATELIERS FAUROUX SAS, à qui la première société apporterait la totalité de son actif sur la base des comptes prévisionnels à la date du 31 mars 2021 pour une valeur de 1 838 787,80 €, moyennant la prise en charge de l'intégralité de son passif à la même date, soit 931 736,10 €, soit un apport net de 907 051,70 €. La société mère FINANCIERE DU RIED SAS, Société par actions simplifiée au capital de 4 702 078 €, Siège social : rue de la 5ème Division Blindée, 68320 JEBSHEIM, 822 451 597 RCS COLMAR, détenant 100 % tant de la société absorbée, GIRONDE TOLERIE ZINGUERIE SAS, que de la société absorbante, SOCIETE NOUVELLE DES ATELIERS FAUROUX SAS, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société bénéficiaire contre des actions de la société qui disparaît, en application de l'article L 236-3 II du Code de commerce. Conformément aux dispositions du règlement ANC 2019-08 du 8 novembre 2019, la société absorbante inscrira la contrepartie des apports de la société absorbée en report à nouveau (PCG art. 746-1). Il ne sera, à ce titre, constaté aucune prime de fusion. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société GIRONDE TOLERIE ZINGUERIE SAS depuis la date du 1er avril 2021 00h01 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, prévue le 1er avril 2021 00h01, seront prises en charge par la société SOCIETE NOUVELLE DES ATELIERS FAUROUX SAS. Le traité de fusion a été déposé le 11 février 2021, pour le compte de la société absorbante, au Greffe du Tribunal de commerce de Toulouse le 11 février 2021, pour celui de la société absorbée, au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux le 12 février 2021. Les créanciers des sociétés GIRONDE TOLERIE ZINGUERIE SAS et SOCIETE

NOUVELLE DES ATELIERS FAUROUX SAS dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition dans les conditions et les délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce. La société GIRONDE TOLERIE ZINGUERIE SAS sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Pour avis..

